Projet de développement d'un parc éolien dans la MRC de Matane par le Groupe Axor inc.

Saint-Ulric

6211-09-009



Gouvernement du Québec Député de Kamouraska-Témiscouata Ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs Leader adjoint du gouvernement Ministre responsable de la région du Bas-Saint-Laurent et de la région de la Côte-Nord

Québec, le 27 avril 2006

Monsieur William J. Cosgrove Président Bureau d'audiences publiques sur l'environnement Édifice Lomer-Gouin 575, rue Saint-Amable, bureau 2.10 Québec (Québec) G1R 6A6

Monsieur le Président,

En ma qualité de ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et en vertu des pouvoirs que me confère le troisième alinéa de l'article 31.3 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2), je donne mandat au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement de tenir une audience publique concernant le projet de développement d'un parc éolien dans la MRC de Matane par le Groupe AXOR inc. et de me faire rapport de ses constatations ainsi que de l'analyse qu'il en aura faite.

Le mandat du Bureau débutera le 23 mai 2006.

Je joins à la présente la demande d'audience publique qui m'a été adressée concernant ce projet.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

CLAUDE BÉCHARD

p. j.